

PIECE CONTRACTUELLE :

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E.)

OBJET DU MARCHÉ :

**« PRESTATIONS D'ORGANISATION EVENEMENTIELLE ET
PRESTATIONS ASSOCIEES POUR LA CNAM »**

REFERENCÉ N°

A	C	.	2	0	2	5	.	2	1	0	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

POUVOIR ADJUDICATEUR :

CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE (C.N.A.M.)

PROCEDURE APPLICABLE :

**PROCEDURE ADAPTEE
CONFORMEMENT AUX ARTICLES :
L.2123-1, R. 2123-13°, R. 2162-4, R.2123-4 à
2123-7 ET R.2162-13 à R.2162-14 DU CODE DE LA
COMMANDE PUBLIQUE.**

NOTIFIÉ LE

--	--

 /

--	--

 /

--	--	--	--

1. Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet les prestations d'organisation événementielle et prestations associées pour les besoins de la Cnam.

Il s'agit de prestations portant sur la recherche, la mise à disposition de lieux et de prestations associées pour l'organisation notamment de réunions, de séminaires, de conférences, de congrès et de moments de convivialité se tenant à l'extérieur des locaux de la Cnam.

La description précise des prestations et les spécifications techniques sont indiquées au C.C.T.P. du présent accord-cadre.

2. Forme de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre est passé selon une procédure adaptée, en application des articles L. 2123- 1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique ainsi que R. 2162-4 et R. 2123-4 à R. 2123-7 dudit code.

Il s'agit d'un marché de services au sens de l'article L. 1111-4 du Code de la commande publique, relevant de la technique d'achat de l'accord-cadre, conformément à l'article L. 2125-1 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est mono-attributaire.

Conformément aux dispositions des articles R. 2162-2 et 3, R. 2162-7 à R. 2162-9 et R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, l'accord-cadre est exécuté par l'émission de bons de commande et de marchés subséquents.

3. Pièces constitutives de l'accord-cadre

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG-FCS, les pièces constitutives du présent accord-cadre comprennent, par ordre décroissant de priorité :

- Le présent Acte d'engagement et ses annexes financières ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes 1 et 2 ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) des marchés publics de fournitures courantes et de services approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 et publié au JORF n°0078 du 01/04/2021 (Cette pièce générale, bien que non matériellement jointe à l'accord-cadre, est réputée parfaitement connue des parties.) ;
- Le(s) bon(s) de commande ;
- Le(s) marché(s) subséquent(s) ;
- Le(s) actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs ;
- L'offre technique du Titulaire dans le respect du cadre de réponse technique ;
- Les autres pièces et documents techniques compris et/ou demandés pour l'exécution des prestations ;

4. Lieu d'exécution

Le périmètre territorial est national, aucun événement n'est à organiser au niveau international.

Les prestations pourront être exécutées dans tout lieu ou établissement situé sur Paris, région parisienne ou province et devront répondre aux exigences du C.C.T.P.

A titre d'information, des prestations peuvent être organisées à proximité des sites déconcentrés de province de la Cnam dont la liste est jointe en annexe 1 du C.C.T.P.

5. Identification du Pouvoir Adjudicateur

Administration contractante :

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie,
Représentée par son Directeur Général M. Thomas FATOME,
Nommé par décret du 11 juillet 2025 publié au J.O.R.F. du 12 juillet 2025.

Adresse :

Cnam,
50 avenue du Professeur André Lemierre,
75986 PARIS Cedex 20.

Comptable assignataire des paiements :	Le Comptable assignataire
Personne habilitée à donner les renseignements des articles R.2191-55 et suivants du Code de la commande publique :	Le Comptable assignataire ou l'acheteur
Ordonnateur :	Le Directeur Général
Imputation budgétaire :	BEP

6. Contractant(s)

Signataire

Nom :

Prénom :

Qualité :

Contact e-attestation (adresse mail) :

.....

- ☐ Signant pour mon propre compte ;
- ☐ Signant pour le compte de la société ;
- ☐ Signant pour le compte de la personne publique prestataire ;

et

- ☐ Agissant en tant que prestataire unique ;
- ☐ Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après ;
- ☐ Solidaire ☐ Conjoint

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Conjoint OU ☐ Solidaire

Prestataire individuel ou mandataire du groupement :

Raison sociale :

Adresse :

.....

.....

.....
Code postal :
Bureau distributeur :
Téléphone :
Courriel :
Numéro SIRET :
Numéro au registre du commerce :
.....
Ou au répertoire des métiers :
Code NAF/APE :

En cas de groupement, cotraitant n°1 :

Raison sociale :
Adresse :
.....
.....
.....
Code postal :
Bureau distributeur :
Téléphone :
Courriel :
Numéro SIRET :
Numéro au registre du commerce :
Ou au répertoire des métiers :
Code NAF/APE :

En cas de groupement, cotraitant n°2 (à compléter cas échéant) :

Raison sociale :
Adresse :
.....
.....
.....
Code postal :
Bureau distributeur :

Téléphone :
Courriel :
Numéro SIRET :
Numéro au registre du commerce :
Ou au répertoire des métiers :
Code NAF/APE :

En cas de groupement, cotraitant n°3 (à compléter cas échéant) :

Raison sociale :
Adresse :
.....
.....
.....
Code postal :
Bureau distributeur :
Téléphone :
Courriel :
Numéro SIRET :
Numéro au registre du commerce :
Ou au répertoire des métiers :
Code NAF/APE :

(Cas échéant, dupliquer le champ de renseignements ci-dessus en cas de membre(s) supplémentaire(s)).

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs de l'accord-cadre listés dans le présent document,

Je m'engage (nous nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après, aux prix et conditions indiquées dans le présent acte d'engagement.

Je m'engage notamment (nous nous engageons) sans réserve, à exécuter les prestations demandées conformément aux clauses de l'accord-cadre et conformément aux prix renseignés aux annexes financières à l'acte d'engagement.

L'offre ainsi présentée me (nous) lie pour une durée de six (6) mois à compter de la date limite de remise des offres.

7. Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre est conclu pour une durée de deux (2) ans à compter de sa date de notification, reconductible tacitement par période d'un (1) an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

L'unité monétaire de l'accord-cadre est l'euro.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 2 570 000 € HT¹ sur sa durée totale d'exécution, en application de l'article R. 2162-4 du Code de la commande publique.

Les prestations sont réglées par application des prix tels que fixés dans les annexes financières 1 et 2 au présent Acte d'engagement et les marchés subséquents. Ces prix ne peuvent excéder les prix plafonds définis à l'annexe financière n° 2 du présent Acte d'engagement.

Les prix sont révisables conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

9.1- Désignation du (des) compte(s) à créditer

Titulaire	Etablissement	Agence	Compte	Banque	Guichet	RIB

9.2- Avance

Dans les conditions prévues aux articles R.2191-3 et suivants du Code de la commande publique précité, le Titulaire pourra bénéficier d'une avance à laquelle il peut renoncer en l'indiquant au présent document :

☐ Accepte l'avance☐ Refuse l'avance

10. Signature du Titulaire

A, le

Signature du (des) Titulaire(s) :

--

¹ 3 084 000 euros TTC

11. Décision du pouvoir adjudicateur

(Partie réservée à la Cnam)

La présente offre présentée est acceptée :

A Paris, le,

Le CGEFI,

A Paris, le,

Le représentant du pouvoir adjudicateur,

**CERTIFICAT DE CESSIBILITE DE CREANCE(S) SUR MARCHE PUBLIC, DELIVRE PAR LA CNAM EN
UNIQUE EXEMPLAIRE AU TITULAIRE DU PRESENT MARCHE OU A SON SOUS-TRAITANT PAYE
DIRECTEMENT POUR ETRE REMIS AU CESSIONNAIRE OU AU TITULAIRE D'UN NANTISSEMENT DE
CREANCES**

1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Désignation du Pouvoir Adjudicateur :

LA CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE ;

50, avenue du professeur André Lemierre ;
75 986 PARIS CEDEX 20.

Représentée par son Directeur Général M. Thomas FATOME ;
Nommé par décret du 11 juillet 2025 publié au J.O.R.F. du 12 juillet 2025.

Désignation de la personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-60 et R.2391-28 du Code de la commande publique : Monsieur le Directeur Général de la Cnam ;

Désignation du comptable public assignataire (1) : Monsieur l'Agent Comptable de la Cnam ;

(1) Conformément aux 'articles R 2191-47 et 2391-28 du Code de la commande publique, il doit être établi un certificat de cessibilité distinct pour chaque comptable public concerné par un même marché public, en y retraçant la part de la créance totale que le comptable auquel il est transmis est appelé à mettre en paiement.

2. IDENTIFICATION DU CREANCIER AU TITRE DU PRESENT MARCHE PUBLIC, DANS LE CADRE DU LOT IDENTIFIE EN PAGE DE GARDE) :

Désignation du créancier (Nom, raison sociale, adresse, numéro SIRET) :

.....
.....
.....
.....
.....

Coordonnées bancaires du créancier (**) : IBAN

Renseignements complémentaires sur le créancier (*) (2) :

(2) Cocher le ou les cercles correspondants.

- ☐ Titulaire du marché
- ☐ Sous-traitant de premier rang
- ☐ Membre d'un groupement solidaire
- ☐ Membre d'un groupement conjoint
- ☐ Mandataire solidaire
- ☐ Mandataire conjoint
- ☐ Agissant pour son propre compte
- ☐ Habilité à céder ou nantir la créance du groupement
Dans ce dernier cas, indiquer la référence de l'habilitation

3. IDENTIFICATION DE LA CREANCE CESSIBLE (3) :

Désignation du marché et de son montant (références, date de notification, montant) :

.....

Le cas échéant, désignation de la tranche et mention de son montant (*):

.....

Le cas échéant, désignation du lot et de son montant (*):

.....

Le cas échéant, désignation du bon de commande et de son montant (*):

.....

Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de variation de prix applicables à la créance (*):

.....

Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de pénalités susceptibles d'être appliquées à la créance (*):

.....

Le cas échéant, autres renseignements (*):

.....

(3) Lorsque le montant est demandé, faire apparaître le montant TTC, le montant HT et celui de la TVA.

4. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES AFFECTANT LE MARCHE ET/OU LA CREANCE (4)

☐ Le pouvoir adjudicateur renvoie les parties aux documents du marché.

Si la case précédente n'a pas été cochée, remplir les champs suivants :

☐ Le marché prévoit le versement d'une avance au créancier au titre du marché :
En cas d'avance, son pourcentage : %

☐ Le marché prévoit une retenue de garantie
En cas de retenue de garantie, son pourcentage : %

☐ Le marché prévoit un délai d'exécution des prestations
Dans ce cas, la durée mentionnée est de (ans/mois) :
.....
Le cas échéant, les dates prévisionnelles de début d'exécution et d'achèvement sont :
.....

☐ Le marché prévoit un délai maximum de paiement
Dans ce cas, le délai maximum de paiement est de :
.....
Le cas échéant, référence du taux des intérêts moratoires mentionné :
.....

☐ Le marché ne prévoit pas un délai maximum de paiement
Dans ce cas, le délai maximum de paiement est de :
.....
Dans ce cas, référence du taux des intérêts moratoires mentionné (5) :
.....

☐ Le marché prévoit un montant
Montant prévu pour l'ensemble du marché :EUR (TTC)
Montant prévu pour la tranche concernée :EUR (TTC)
Montant prévu pour le lot concerné :EUR (TTC)

O Pour les accords-cadres à bons de commande, indiquer (6)

Montant minimum :EUR (TTC)

Montant maximum :EUR (TTC)

Montant estimé :EUR (TTC)

O Le Titulaire souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants ayant droit au paiement direct

Cette partie non sous-traitée est au maximum de :EUR (TTC).

(4) Cocher la ou les cases correspondantes. (5) En l'absence de clause contractuelle, il convient d'indiquer le délai maximum de paiement et la référence au taux des intérêts moratoires prévus par la réglementation en vigueur. (6) Pour les accords-cadres à bons de commande comportant un minimum et un maximum, ceux-ci doivent être indiqués. Pour les accords-cadres comportant un prix estimatif, celui-ci doit être indiqué.

5 INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES EN CAS DE GROUPEMENT ():**

Désignation des membres du groupement (**): Siret pour chaque membre du groupement

Désignation du mandataire (**) (7)

(7) A compléter si différente du créancier indiqué au 2. du présent certificat de cessibilité.

6 MODIFICATION(S) ULTERIEURE(S) DE LA CREANCE :

(A renseigner autant de fois que nécessaire)

1 ^{ère} modification	La créance cessible est ramenée à/portée à : €	Date / signature
2 ^{ème} modification	La créance cessible est ramenée à/portée à : €	Date / signature
3 ^{ème} modification	La créance cessible est ramenée à/portée à : €	Date / signature

En cas de cession ou de nantissement, le cessionnaire ou le Titulaire du nantissement transmet l'original du présent certificat au comptable public assignataire, conformément aux articles R.2191-54, R.2191-55 et R.2391-28 du Code de la commande publique (8).

(8) Il est rappelé que le bénéficiaire d'une cession ou d'un nantissement doit notifier ou signifier cette cession ou ce nantissement au comptable public assignataire.

7 SIGNATURE DE LA CNAM, POUVOIR ADJUDICATEUR (DANS LE CADRE DE LA PRESENTE PARTIE DE L'AE « CERTIFICAT DE CESSIBILITE DE CREANCE(S) SUR MARCHE PUBLIC » :

(Partie réservée à la Cnam)

A le

Signature du pouvoir adjudicateur ou de son représentant

(*) Champ facultatif,

(**) Champ facultatif et indicatif. Le Titulaire complète le champ en donnant une indication/estimation à titre informatif.

ANNEXES FINANCIERES A L'ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

- o Annexe financière n°1 – Organisation de réunions et séminaires dans les lieux situés à Paris et région parisienne
- o Annexe financière n°2 – Unités d'œuvre 1 à 5
- o Détail Quantitatif Estimatif (DQE) – Cas pratiques 1 à 4